

Image not found or type unknown



Citer nom presse sans autorisation

Par **Anouchka**, le **30/11/2009** à **11:41**

Bonjour,rnJ'ai eu un accident de voiture. J'ai été grièvement blessé. La femme m'ayant coupé la route est décédée sur le coup. rnEn rentrant de l'hôpital, j'ai découvert un article paru dans un journal local décrivant les ciconstances de l'accident et où mon nom était cité. Peux t-on citer mon nom dans de telles circonstances sans ma permission ? rn rnMerci d'avancernrn rnAnouchka

Par **Tisuisse**, le **30/11/2009** à **12:36**

Bonjour,rnrnLa réponse est OUI, les journaux ont le droit et cela s'appelle de l'information.